Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260121-20260110-DE

COMMUNE DE PLUHERLIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 19
- Pouvoir : 2

PRÉSENTS : MM. GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, HAUROGNE Ludovic, Mmes BEGO Anne, GUILLET Isabelle, LOYER Roselyne, HOUEIX Marie-Thérèse, PINIER Marie-Pierre, MAGRE Brigitte, MM. FRÉOUX Jean-Paul, ONIMUS Rémy, MAGNEN Franck, HAENTJENS Vincent, LE PIOLET Benoît, Mmes GARCON Bénédicte, LUCAS Sabrina, JAGUT Nolwenn.

POUVOIRS : M. MADIOT Régis donne pouvoir à Mme LUCAS Sabrina. M. JACOB Romain donne pouvoir à M. Jean-Pierre GALUDEC.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme PINIER Marie-Pierre.

2026.01.10 Urbanisme : convention avec le SIAEP pour la réalisation des travaux d'assainissement et d'eau potable

Dans le cadre de l'opération d'aménagement Les Baujets, le programme des travaux implique la réalisation de réseaux d'assainissement et d'eau potable. La compétence est dévolue au SIAEP de la région de Questembert qui souhaite garder la maîtrise d'ouvrage. Les coûts de travaux de viabilisation sont financés par la commune. Une convention est nécessaire pour fixer les conditions de remboursement par la commune au syndicat des travaux de desserte interne de ces réseaux et les frais annexes du lotissement « Les Baujets ». Le montant prévisionnel de ces travaux est de 185 094€HT comprenant la maîtrise d'œuvre, les travaux et les tests de réception. Le montant définitif sera précisé par voie d'avenant à l'issue des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la convention ci-annexée.
- **AUTORISE** le maire à signer la convention, l'avenant fixant le prix définitif des travaux et tout document utile à leur exécution.
- **DIT** que les crédits seront ouverts pour le budget 2026.

Annexe 2 : convention SIAEP

Fait et délibéré en séance publique
les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Marie-Pierre PINIER
La secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Le Maire

Jean-Pierre GALUDEC
Signature numérique de Jean-Pierre GALUDEC
Date : 2026.01.26 16:18:43 +01'00'